NATIONS
UNIES

E

Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/156
21 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
Point 11 e) de l'ordre du jour

DROITS CIVILS ET POLITIQUES ET, NOTAMMENT : INTOLÉRANCE RELIGIEUSE

Lettre datée du 21 avril 1999, adressée à la Présidente de la Commission des droits de l'homme par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration que l'Ambassadeur Nguyen Thanh Chau, membre de la délégation vietnamienne à la cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme, a prononcée le 9 avril 1999, au titre du point 11 de l'ordre du jour, et dans laquelle il a mis l'accent sur le rapport que le Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse, M. Abdelfattah Amor, a présenté au sujet de sa mission au Viet Nam (E/CN.4/1999/58/Add.2), en indiquant que ce rapport donnerait lieu à la communication ultérieure d'informations détaillées.

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint les informations * en question, qu'il conviendrait, à notre avis, de lire en parallèle avec le rapport du Rapporteur spécial pour avoir une image plus complète et plus équilibrée de la situation religieuse dans le pays.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de ces informations comme document de la Commission des droits de l'homme.

L'Ambassadeur
Représentant permanent

---

*L'annexe est reproduite telle qu'elle, dans la langue dans laquelle elle a été reçue.

GE.99-12644 (F)

(Signé) NGUYEN QUI BINH